

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-Z-00

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, lors de sa séance ordinaire du 13 août 2024, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

| <i>Immeuble affecté</i> | <i>Nature</i> | <i>Effet(s) des dérogation(s) demandée(s)</i> |
|--|------------------------|---|
| <u>Adresse</u> : 5060, rue de Beauport <u>Lot</u> : 2 372 451 cadastre du Québec | Cases de stationnement | La demande consiste à : <ul style="list-style-type: none">▪ Autoriser 2 cases de stationnement plutôt que les 3 cases minimum tel qu'exigé à l'article 62.1 c) du règlement de zonage 2009-Z-00 tel qu'amendé. Il s'agit d'une dérogation d'une case de stationnement prévue dans l'espace de stationnement hors rue. |

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal, relativement à cette demande, en se présentant à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 5465, boulevard Marie-Victorin, Sainte-Catherine, le 13 août 2024 à 19 h 30.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Donné à Sainte-Catherine, ce 25 juillet 2024



Audrey-Maude Parisien, notaire
Directrice des Services juridiques et greffière